

US DAX NATATION

année 2023-2024

Fiche de renseignements

Nom et prénom du nageur :			
Date et Lieu de naissance :			
Adresse :			
CP :		Ville :	

Mail (INDISPENSABLE) :	
-------------------------------	--

Téléphone :			
N° sécurité sociale :			
Complémentaire santé et n° de mutuelle :			
Assurance responsabilité civile et n° du contrat :			

Groupe sanguin :			
Allergie connue :			

Nom et Prénom du Père :			
Profession :		Téléphone portable :	
Disponibilité pour le club :	Membre du bureau	Oui / Non	
	Organisation – Evénement	Oui / Non	
	Transport	Oui / Non	

Nom et Prénom de la Mère :			
Profession :		Téléphone portable :	
Disponibilité pour le club :	Membre du bureau	Oui / Non	
	Organisation – Evénement	Oui / Non	
	Transport	Oui / Non	

Personne à prévenir en cas d'urgence :			
Téléphone :			
Personne à prévenir en cas d'urgence :			
Téléphone :			

FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024 MINEURS



Nom - Prénom :

Date de naissance : /_/_/ /_/_/ /_/_/_/_/

Adresse :

Code Postal : /_/_/_/_/_/ Ville :

Tel portable : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ ou /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Email : _____@_____

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom + téléphone) :

_____ /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

RÈGLEMENT – LICENCE ANNUELLE* :

Pour les non licenciés au club la cotisation est doublée
Règlement par chèque à l'ordre de l'USDAX NATATION
règlement possible en 4 chèques sur 4 mois

- Ecole de natation : 180 €
- Avenir : 200 €
- Club/Compétition : 250 €
- Masters : 250 €

Veillez cocher SVP Espèces Chèque

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),

Représentant légal de l'enfant (Nom – Prénom) :

Âgé(e) de : /_____/ ans

- Autorise mon fils/ma fille, à effectuer les trajets liés à son activité sportive au sein de l'U.S.DAX Section Natation dans tout véhicule, qu'il soit conduit par une personne salariée du club, par une personne opérant à titre de bénévole ou à titre de transporteur professionnel.
- Autorise l'U.S.DAX Section Natation, par son délégué présent sur place, s'il n'a pas pu me contacter, à prendre toutes décisions nécessaires en cas de maladie(s), de blessure(s), ou d'accidents survenus pendant l'activité sportive (entraînement, compétition, transport).
- Donne mon accord au médecin responsable pour pratiquer toute intervention ou soin qui s'avérerait indispensable, y compris l'hospitalisation.
- Autorise l'U.S.DAX Section Natation à publier des photos de mon enfant sur le site et les réseaux du club dans le cadre de ses activités.

Fait à

le ___ / ___ / _____

Signature (précédée de la mention "Lu et Approuvé") :

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Feuille de licence F.F.Natation
- Fiche d'inscription complétée et signée
- QS ou certificat médical obligatoire si vous avez répondu oui à une question
- Règlement de la licence

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

*Notre section évolue sur un site communautaire. Toute fermeture pour maintenance, conditions particulières, vacances, jours fériés ne peut être rattrapée ou remboursée



FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024 18 ANS ET +



Nom - Prénom :

Date de naissance : /_/_/ /_/_/ /_/_/_/_/

Adresse :

Code Postal : /_/_/_/_/_/

Ville : _____

Tel portable : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Email : _____@_____

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom + téléphone) : _____

/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

RÈGLEMENT – LICENCE ANNUELLE* TOUTE CATEGORIE :

Pour les non licenciés au club la cotisation est doublée

Règlement par chèque à l'ordre de l'USDAX NATATION

Règlement possible en 4 chèques sur 4 mois

Club/Compétition : 250 €

Masters : 250 €

Veillez cocher SVP Espèces Chèque

J'autorise l'U.S.DAX Section Natation à publier mon image sur le site et les réseaux du club dans le cadre de ses activités. (à rayer si refus)

Fait à

le ___ / ___ / _____

Signature (précédée de la mention "Lu et Approuvé") :

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Feuille de licence F.F.Natation
- Fiche d'inscription complétée et signée
- Certificat médical
- Règlement de la licence

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

*Notre section évolue sur un site communautaire. Toute fermeture pour maintenance, conditions particulières, vacances, jours fériés ne peut être rattrapée ou remboursée

Article 1 : obligation des membres

Les membres de l'association sportive de l'US DAX natation s'engagent à connaître et respecter le présent règlement intérieur.

Article 2 : affectation & créneaux d'entraînements

Les nageurs sont affectés par les entraîneurs en fonction de l'âge et du niveau de chacun. Les nageurs s'engagent à respecter les créneaux fixés à l'inscription et à suivre l'intégralité des séances. Des modifications de créneaux ne peuvent être réalisées que sur décision du gestionnaire de la piscine ou du conseil d'administration du club.

Article 3 : remboursement des frais d'adhésion au club

Aucun remboursement de frais d'inscription ou de licence ne peut avoir lieu au cours de la saison sportive, pour quelle raison que ce soit.

Article 4 : règlements intérieurs des piscines

Les membres s'engagent en outre à respecter et à se conformer aux règlements intérieurs de la piscine Aquaé et toutes les piscines qu'ils auront à connaître durant la saison sportive.

Article 5 : habillement

Le bonnet de bain du club est obligatoire pour tous les membres, sauf cas particuliers. Les nageurs doivent pouvoir disposer de leur matériel lors de chaque entraînement (lunettes, palmes, pull-boy et plaquettes).

Article 6 : objets de valeur

Il est fortement déconseillé d'apporter à l'entraînement, ainsi qu'aux compétitions, de l'argent ou des objets de valeur (ordinateurs, tablettes, téléphones portables, bijoux, montres de valeur, etc...). En cas de perte ou de vol, la direction de la piscine, ainsi que les entraîneurs et les dirigeants de l'US DAX natation, déclinent toute responsabilité. Il est très recommandé d'enfermer ses affaires dans les casiers prévus à cet effet.

Article 7 : respect et politesse

Le respect et la politesse doivent être une priorité pour tous les membres du club envers toutes les personnes rencontrées lors des entraînements, des stages ou des compétitions. Le matériel prêté doit également être respecté. Dans le cas contraire, des sanctions pourront être appliquées pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Il est rappelé que les dirigeants du club sont bénévoles et qu'il convient d'en tenir compte en toutes circonstances.

Article 8 : affectation dans les lignes de nage

Les entraîneurs affectent les nageurs dans des lignes en fonction de l'âge et du niveau de chacun et ils se réservent la possibilité de changer un nageur de ligne en cours d'année.

Article 9 : retards & absences

Tout retard ou absence doit être justifié. Les retards abusifs pourront être sanctionnés par les entraîneurs, éventuellement par le président, et pourront aller jusqu'à la radiation. Les parents doivent veiller à ce que les enfants arrivent au bassin prêt et sans retard (prévoir le temps de déshabillage).

Les entraîneurs devront être prévenus en cas d'absence (laisser un message au besoin)

Article 10 : responsabilité des parents aux séances d'entraînement

Chaque parent doit déposer son enfant mineur à l'entrée d'Aquaé, veiller à ce que l'entraîneur dédié soit présent et établir un rapide contact avec lui, puis récupérer l'enfant après l'entraînement **à la sortie d'Aquaé**. En dehors du temps de prise en charge des nageurs par les entraîneurs, tel que décrit précédemment, les parents restent seuls responsables de leurs enfants. Les parents sont tenus de récupérer leurs enfants en respectant les horaires afin de ne pas contraindre les entraîneurs de les attendre, ces derniers n'y étant pas obligés. En cas de retards abusifs, le club pourra être amené à prendre des sanctions

Article 11 : présence aux compétitions

Les compétitions de natation sont obligatoires. Les nageurs s'engagent à respecter le calendrier des compétitions sur lesquels ils sont engagés.

En cas d'absences non justifiées aux compétitions, ou insuffisamment justifiées, les sanctions suivantes seront Appliquées :

- 1ere absence : courrier ou courriel adressé par l'entraîneur du nageur aux parents du nageur mineur (au nageur majeur directement)
- 2eme absence : notification écrite (courrier ou courriel aux parents si nageur mineur) par l'entraîneur de la suspension des entraînements du nageur pendant 2 semaines
- 3eme absence : notification de l'exclusion du nageur par LRAR du Président

Les parents sont censés être présents aux compétitions et transporter leurs enfants mineurs jusqu'au lieu de la compétition.

Durant les compétitions, les nageurs mineurs sans surveillance parentale sont tenus de rester dans l'enceinte de la piscine. Toute sortie sans autorisation et sans surveillance des parents expose le nageur mineur à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club. Durant le temps où le nageur mineur a échappé à l'encadrement des entraîneurs en sortant de la piscine, seule la responsabilité des parents est engagée du fait que ces derniers sont censés être présents à la compétition à laquelle est engagé leur enfant.

Le club ne prend pas en charge l'organisation des déplacements, ceux-ci étant à la charge des parents. Du co-voiturage pourra être organisé sans toutefois que la responsabilité du club soit engagée. Les parents restent responsables en droit du déplacement de leurs enfants mineurs.

ENGAGEMENT

Je soussigné :

Domicilié :

Parent de (si enfant mineur) :

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'US DAX natation et avoir expliqué à mon enfant (si l'enfant est mineur) les différents articles qui le composent.

Mon enfant et moi-même nous engageons à tout mettre en œuvre pour le respecter et l'appliquer.

Fait à..... , le

Les parents,

le nageur,